

AGENTS

Contact : SUD / Solidaires CG 92
Hôtel du département, bureau 945
2-16 bd Soufflot, 92015 Nanterre cedex
06 82 29 35 17 ; 06 78 24 52 37
et 06 95 70 71 45 ; 01 47 29 31 36
edcsud92@free.fr

Numéro 5 : 8 janvier 2013

Union
Syndicale
Solidaires

Le bulletin du syndicat SUD / Solidaires des Agents Techniques des collèges des Hauts-de-Seine.



**BONNE ANNEE 2013 :
DE BIEN-ÊTRE
ET DE LIBERTÉ !
TOUS ENSEMBLE
POUR GAGNER !**

LES CAPITALISTES NOUS COÛTENT CHER ! EN 2013 ON PREND CE QU'ILS NOUS VOLENT ?! POUR UNE ANNÉE DE LUTTES ET D'EMANCIPATIONS !!!

Le MEDEF est à l'offensive. Surfant sur la crise de leur système économique et profitant de la politique gouvernementale, les patrons déroulent leurs prétentions rebaptisées « propositions » ! Ministres et journalistes reprennent le concept de compétitivité, polarisant sur le coût du salariat, alors que la vraie responsabilité est le coût du patronat ! Un coût humain, social, écologique, économique, faramineux pour la collectivité. Accompagnant les revendications patronales, le gouvernement aligne les mesures antisociales : hausse de la TVA, crédit d'impôts pour les patrons, contraction continue du service public, ... S'engouffrant dans la brèche, le MEDEF réclame encore plus de facilités pour licencier, plus de flexibilité, plus de précarité. Face cela, la résistance syndicale, l'offensive syndicale sont nécessaires. On lâche rien !... et, au contraire, on prend tout ce qu'ils nous ont volé ? Allez, on s'organise pour le faire en 2013 ?!

PAUSE MERIDIENNE, JOURNÉE CONTINUE : CA SE PASSE COMMENT DANS LE 92 ?

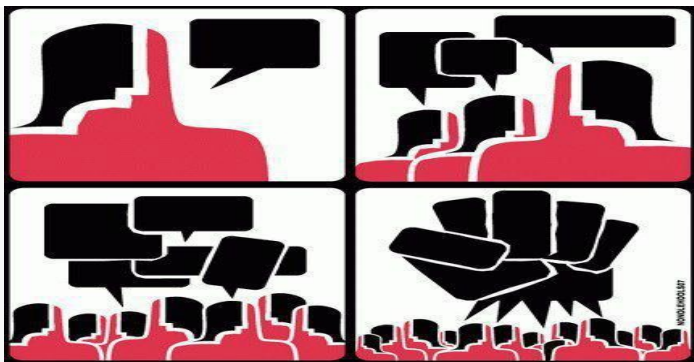
Quand un agent a une pause de midi de 30 minutes (moins de 45 minutes) elle doit être considérée comme du temps de travail. Dans l'emploi du temps annualisé, elle donne droit à 6,5 jours de récupération ou à 46 heures de récupération. En cas de difficulté à faire reconnaître ce droit vous pouvez contacter le syndicat.

CONGÉS BONIFIES : LE CONSEIL GÉNÉRAL REAFFIRME QUE LE DROIT DES AGENTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENT SCOLAIRE EST LE MÊME QUE CELUI DES AUTRES FONCTIONNAIRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE

Le mardi 27 novembre la Direction Générale des Service a affirmé aux syndicats à une réunion à laquelle ils étaient invités que l'octroi des congés bonifiés dans le 92 seraient homogénéisés et que les agents techniques bénéficieraient des mêmes droits à congés que les autres salariés du département des Hauts-de-Seine. Il semble que les revendications des ATTEE portées par SUD, entre autre, soient entendues. Ces paroles doivent être suivies d'effet. Nos droits sont donc les suivants (extrait d'une brochure du Conseil Général) : « Tous les 3 ans, les agents fonctionnaires originaires des DOM et de Saint-Pierre et Miquelon peuvent partir au maximum 65 jours consécutifs en outremer. Le congé doit entièrement se dérouler hors métropole. Sont concernés : les fonctionnaires territoriaux titulaires originaires des départements d'outremer et de Saint-Pierre et Miquelon qui exercent en métropole (sous conditions). Tous les 36 mois d'activité ininterrompue, leurs congés annuels sont allongés de 30 jours consécutifs (dits jours de bonifications). Le congé est accordé sous réserve des nécessités de service. »

STAGE DE SUD POUR LES ATTEE REUSSI LE 4 DECEMBRE

Beaucoup d'agents techniques des établissements scolaires étaient présents le 4 décembre au stage organisé par le syndicat sur le thème des « droits et revendications des agents techniques des Hauts-de-Seine ». L'ambiance était sympathique. Les débats furent riches et fructueux. C'est ensemble que l'on avance, se renseigne sur nos droits, crée des solidarités, établit nos revendications. Un autre stage aura lieu au même endroit le mardi 26 mars 2012 (voir le verso de ce bulletin). Nous espérons y être encore plus nombreux-euses !



LE BULLETIN C'EST VOUS !

Envoyez-nous des informations sur vos conditions de travail, vos problèmes, vos joies de manière à ce que cette feuille serve de liaison entre les agents des collèges pour être tous ensemble Unis et Solidaires ! Vous pouvez nous laisser un message sur le **06 82 29 35 17, 06 78 24 52 37 et 06 95 70 71 45** ou nous envoyer un mail educsud92@free.fr .

Les agents parlent aux agents : « Un peu plus de solidarité et d'unité ne nous feront pas de mal afin d'affronter les tyrans de la hiérarchie » ; « La solidarité c'est ce qu'il faut pour atteindre un bon niveau de travail avec tous » ; « Je veux être plus considéré. Il ne faut pas faire de différences entre les collègues » ; « On veut plus de chauffage et de l'eau chaude dans notre local. Il n'est pas normal qu'on nous dise qu'il n'y a pas d'argent pour nos vêtements de travail ! »

STAGE ORGANISE PAR SUD / SOLIDAIRES CG 92 ET SUD EDUCATION

le mardi 26 mars 2012 de 9h00 à 16 h 30

au local parisien de SUD Education : 30 bis rue des Boulets à Paris

pour les Agents Techniques des Etablissements d'Enseignement des Hauts-de-Seine.

Thème : Quel syndicalisme pour les Agents Techniques des Etablissements d'Enseignement des Hauts-de-Seine ?

Soyons nombreux-euses !

Pour s'inscrire il faut adresser au gestionnaire, une demande écrite selon le modèle ci-dessous au moins un mois avant la date du stage (en cas de problème, prévenir les syndicats).

Modèle à remplir, découper et à donner au gestionnaire pour les personnels dépendant d'une Collectivité Territoriale

NOM : Prénom : Paris, le 2013
Fonction : Etablissement :

M. le Président du Conseil Général s/c du chef d'établissement

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du Décret n° 85-552 du 22 mai 1985 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique des collectivités territoriales, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera le mardi 26 mars 2012 de 9H à 16H30 à Paris, sous l'égide du CEFI Solidaires « Centre d'études et de formation interprofessionnel solidaires, 144, boulevard de la Villette, 75019 Paris » n° SIRET : 504 307 588 00021 – agréé par arrêté ministériel du 17 juillet 2012 modifiant l'arrêté du 9 février 1998.

Signature

BULLETIN D'ADHESION POUR LES ATTEE DU CG 92

Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Code postal : Commune :
Tél : E-mail :

Etablissement :
J'autorise SUD Education 92 à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 (informatique et liberté). Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions d'accès en m'adressant à SUD-Education 92.

Date : Signature :

COTISATION ANNUELLE (année scolaire pour les ATTEE) : 31 euros pour un agent titulaire, 13 euros pour les non-titulaires.

Merci de renvoyer votre bulletin d'adhésion accompagné de vos chèques à l'ordre de SUD Education 92 (vous pouvez payer en plusieurs fois en précisant la date d'encaissement du chèque) à : Sud Education 92, 30 bis rue des boulets 75011 Paris.

Contactez-nous : Sud CG 92 : 01 47 29 31 36 ou Sud Education 92 : 01 43 70 56 87